

# Enoncés et formes hypothétiques en basque contemporain

1. Typologiquement, le basque fait partie des langues qui ont grammaticalisé ce que l'on a coutume d'appeler les constructions hypothétiques. Ainsi, le verbe "avoir" (racine *-u-*) présente, pour des arguments de 3e p., des formes comme les suivantes:

(1a) *Jon DU izena* "il s'appelle Jon" [lit. '(il-erg) a nom-abs [Jon-abs]  
Jon-abs il-l'a nom-abs

(1b) *Jon ZUEN izena* "il s'appelait Jon"  
il-l'avait

(1c) *haren arrebak Miren BALU izena, hark berriz Jon LUKE izena*  
poss soeur-erg M. si-il elle-l'avait nom-abs, lui-erg par-contre J. il-  
l'aurait nom-abs  
"si sa soeur s'appelait Miren, lui par contre s'appellerait Jon"

(abs: désinence zéro des attributs, des participants uniques et des O.D. ou patients; erg: désinence *-k* des sujets transitifs ou agents.)

Le but du présent article est d'examiner les propriétés des énoncés complexes de forme (1c), et de montrer les limites de cette morphologisation de l'hypothétique, matérialisée par le préfixe *l-* présent dans *ba-l-u* et dans *l-u-ke*.<sup>1</sup>

2. Pour permettre au lecteur de se repérer dans les diverses formes verbales conjuguées (dorénavant FVC) qui apparaîtront dans les exemples, nous commencerons par un rapide exposé du système temporo-aspectuo-modal actuel.

(1) Cet article est une version profondément remaniée de Rebuschi (à paraître), écrit début 1981. Le sensible changement de perspective que l'on pourra y constater est lié d'une part aux enseignements d'A. Culioli, dont j'ai suivi le séminaire de linguistique formelle à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm (Paris) de 1980 à 1982, et d'autre part aux commentaires très judicieux que W. H. Jacobsen Jr. et B. Oyharçabal ont faits sur le premier texte. Qu'ils en soient remerciés, ainsi que le Laboratoire des langues et Civilisations à Tradition Orale (LP 3.121 du CNRS), qui a partiellement financé une enquête que j'ai menée en avril 1983 au Pays Basque, et lors de laquelle j'ai pu vérifier les données présentées ici.

2.1. Toute proposition non elliptique comporte une FVC, qui est soit un verbe conjugué synthétiquement (directement), soit une forme verbale non-finie suivie d'un auxiliaire (Aux.). Dans les cas où la distinction n'est pas pertinente, nous parlons de complexe verbal (CV).

2.2. La conjugaison synthétique est limitée à une trentaine de verbes (Euskaltzaindia 1979), parmi lesquels figurent les Aux. de la conjugaison périphrastique.

2.2.1. Dans la conjugaison synthétique, contrairement à ce que semblent indiquer les ex. (1a-c), le morphème *-ke* de la FVC dite conditionnelle (*luke* dans (1c)) est compatible non seulement avec les paradigmes de l'hypothétique, mais encore avec ceux du présent (en *d-*) et du passé (en *z-...-en*). Dans les dialectes du Nord (parlés en France), *-ke* a alors une valeur soit potentielle, soit probabiliste (Lafitte 1962: 369-72), alors que dans ceux du Sud, seule la première valeur subsiste (Ataun 1960: 34-5). Ainsi, selon les dialectes, *doake* (présent) et *zihoakeen* (passé), de *joan* "aller, allé", se traduiront resp. ou bien à la fois par "il va/allait probablement" et "il peut/pouvait aller", ou bien seulement par "il peut/pouvait aller" (cp. *doa* "il va" et *zihoan* "il allait"). En souletin, le dialecte le plus oriental de ceux du Nord, *d-...-ke* a une "simple" valeur de futur.

A l'hypothétique, *lihoake* conserve plus ou moins cette valeur potentielle au Sud: "il pourrait aller"; mais au Nord, elle n'est pas particulièrement perceptible, et l'on traduira simplement par: "il irait".

2.2.2. En plus de *d-*, *z-* et *l-*, il existe un quatrième préfixe de temps-mode, *b-*, qui n'apparaît qu'à l'impératif de 3e p.: *bihoa* "qu'il aille"; le bsq. ancien pouvait aussi suffixer *-ke* à cet impératif, ce qui permettait de repousser l'application de l'ordre dans un futur éloigné (Lafon 1943: 516): on voit que chaque temps-mode peut se dédoubler en une forme avec ou sans *-ke*.

2.3. Exception faite de trois Aux. (*°edin*, *°ezan* et *°iron*, voir *infra*), tous les verbes, y compris ceux à conjugaison synthétique donc, peuvent se conjuguer périphrastiquement.

2.3.1. Pour les verbes admettant les deux conjugaisons, la conjugaison synthétique est non-marquée: fondamentalement de valeur imperfective, elle peut prendre une valeur globale, ponctuelle ou itérative (indications scéniques). La conjugaison périphrastique est par contre nécessairement marquée aspectuellement; on y distingue, pour les verbes principaux, trois participes: imperfectif/itératif (en *-t(z)en*), perfectif (en *-tu*, *-du*, *-n*, *-i* ou  $\emptyset$ ) et prospectif (construit par génitivation, en *-en* ou *-ko/-go*, du perfectif); ce dernier marque une relation procès/repère temporel inversée par rapport à celle indiquée par le perfectif: il sert donc à construire le "futur" du présent et du passé.

2.3.2. Les formes en *-ke* de l'Aux. associé à ces participes sont, dans la langue courante, limitées au bsq. du Nord; leur valeur est alors toujours conjecturale, et

non potentielle (épistémique plutôt que radicale); ex: *ikusi duke* “il a dû le voir”; *ikusten zukeen* “il le voyait sans doute”.

2.3.3. Il existe enfin une dernière formation consistant en un radical verbal qui présente le procès de manière globale ou ponctuelle, suivi d'un Aux. supplétif: à *izan* “être” et Aux. de conj. intransitive, et *°edun* “avoir” et Aux. de conj. transitive, se substituent respectivement *°edin* et *°ezan*.<sup>2</sup> Cette conjugaison, baptisée aoristique par Lafitte (*ibid.*: 206-7) sert à construire des subjonctifs présents et passés (*ikus dezan/zezan* “qu’il le voie/vît”, avec *-n* final marquant la subordination), des potentiels (sans marque de subordination mais avec *-ke*: *ikus dezake/zezakeen* “il peut/pouvait le voir”), une nouvelle série hypothétique (*ikus baleza* “s’il le voyait”, *ikus lezake* “il le verrait/pourrait le voir”, cf. 5.), et enfin l’impératif périphrastique (*ikus ezak* “vois-le”; *ikus beza* “qu’il le voie”).

Quant à *°iron*, le dernier Aux. sans forme non-finie, il participe aussi de la conjugaison aoristique: associé au radical, il se traduit par “pouvoir”: *ikus diro* “il peut le voir”, *ikus baliro* “s’il pouvait le voir”; *-ke* ne peut donc lui ajouter qu’une valeur conjecturale: *ikus diroke* “il peut sans doute le voir” (Lafitte 1962: 343); cet Aux. étant strictement réservé aux dialectes du Nord, qui utilisent aussi les formes en *°edin/°ezan + -ke*, nous ne l’incluons pas dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

2.4. Laissant l’impératif de côté, on voit que la conj. périphrastique offre en tout 24 formes aux locuteurs (18 non-aoristiques et 6 aoristiques), récapitulées dans le tableau A ci-dessous pour le verbe *ikusi* “voir, vu”:<sup>3</sup>

Tableau A. Les 24 combinaisons périphrastiques fondamentales du basque

Aspect.	Temps-mode:	Présent	Passé	Hypothétique	
<i>ikusi</i> (perf.) <i>ikusten</i> (imp.) <i>ikusiko</i> (prosp.)	×	{ <i>du</i> <i>duke</i> }	{ <i>zuen</i> <i>zukeen</i> }	{ ( <i>ba</i> ) <i>lu</i> <i>luke</i> }	
		×	{ <i>°deza</i> <i>dezake</i> }	{ <i>zezan</i> <i>zezakeen</i> }	{ ( <i>ba</i> ) <i>leza</i> <i>lezake</i> }
			<i>ikus</i> (aor.)		

Remarques. *Ikus °deza* n’est pas directement énonçable: cette forme n’est attestée que munie d’un affixe: *ba-* ou *-ke* déjà vus, ou *-(e)n* ou *-(e)la* de subordination; pour être précis, il faudrait dire de même que *ikus zezan* n’est en fait interprétable que si on l’analyse comme un subjonctif passé pourvu deux fois de *-n*: de celui du passé et de celui de la subordination (ce syncrétisme est totalement régulier en bsq.). Toujours de la même manière *°lu* et *°leza* ne sont pas énonçables sans affixes; on va revenir immédiatement sur le premier.

(2) Nous distinguons entre formes incorrectes, précédées du symbole \*, et formes abstraites reconstruites, précédées de °; *°edun* fait partie de ces dernières: lorsqu’il doit apparaître sous forme non conjuguée, comme participe par ex., on emploie aujourd’hui *ukan* au Nord, et *izan* au Sud (lit. “recevoir” et “être” respectivement); quant à *°edin* et *°ezan*, on a déjà dit qu’ils ne sont attestés que conjugués synthétiquement.

(3) Vogt 1956 arrivait à 48 formes, faute d’avoir écarté le morphème *-(e)n* de subordination de la liste des paramètres propres à la conjugaison: personne, temps, aspect et modalité.

Bien entendu, aucun dialecte n'utilise toutes les combinaisons du tableau A. On verra en 5. les nuances que peuvent exprimer les divers suppositifs (CV des protases) et conditionnels (CV des apodoses) disponibles. Auparavant, nous allons examiner les énoncés hypothétiques dans leur globalité, de façon à délimiter ce qu'ils ont de réellement spécifique (§ 3.), puis étudier les rapports morphologiques qu'entretiennent les FVC du passé et celles de l'hypothétique (§ 4.).

3.1. On vient de noter que les formes hypothétiques non affixées ne pouvaient apparaître telles quelles; (2) est en effet inacceptable, et ne peut recevoir aucune interprétation:

(2) \**Jon lu izena*

Ce fait doit évidemment être rapproché du suivant: comme l'indique (1c), où °*edun* fonctionne comme verbe conjugué synthétiquement, les énoncés hypothétiques sont constitués de deux propositions, une protase suppositive (où la FVC est préfixée de *ba-*) et une apodose dite conditionnelle (où la FVC est suffixée de *-ke*). Or la seconde n'a de sens que s'appuyant sur la première qui, à son tour, ne peut être énoncée que pour servir d'univers fictif de référence à la seconde. Il découle de cela qu'une proposition unique en *ba-l-...* comme (3a), ou en *l-...-ke* comme (3b), est sentie comme faisant partie d'un ensemble plus vaste, dont l'autre partie est sous-entendue:

(3a) *dirua balu*  
 "s'il avait (de) l'argent"  
 argent-abs s'il-l'avait

(3b) *kotxea luke*  
 "il aurait une voiture"  
 voiture-abs il-l'aurait

S'il est vrai que (3a) peut recevoir une interprétation votive (le bsq. du 16e siècle, et le souletin parfois encore aujourd'hui, utilisait ou utilise un autre préfixe, *ai-*, dans ce contexte — Lafon 1943: 494-5), on peut toutefois ramener celle-ci à la construction d'une protase associée à une apodose non dite à valeur subjectivement positive (alors, ce serait bon/bien...). De plus, (3b) ne peut jamais avoir la valeur, dite "testimoniale", du conditionnel français: la façon naturelle d'exprimer les on-dit est d'utiliser les FVC en *d-* ou *z-*, précédées de l'adverbe *omen* "paraît-il"; (3b) ne peut donc prendre de signification que dans un discours plus long, le contexte donnant ou permettant de construire la protase elliptée.<sup>4</sup>

A l'opposé, les formes du présent et du passé, qu'elles soient conjecturales ou qu'elles relèvent du certain, sont autonomes:

(4) Exception faite, évidemment, des énoncés hypothétiques dont la protase est une proposition nominalisée fonctionnant comme argument du prédicat conditionnel. En voici un exemple:

*Jon hara joatea harrigarria litzateke*  
 Jon-abs là-allat aller-abs étonnant il-serait  
 "cela serait étonnant que Jon y aille"

Cette structure est paraphrasable par la suivante, où deux FVC apparaissent:

*Jon hara baliboa, harrigarria litzateke*  
 s'il-allait

lit. "s'il y allait, ce serait étonnant".

- (4a) *Ikusi du* “il l’a vu” (tous dialectes)  
 (4b) *ikusi duke* “il a dû le voir” (dial. du Nord)  
 (4c) *ikusten zuen* “il le voyait” (tous dialectes)  
 (4d) *ikusten zukeen* “il le voyait probablement” (Nord) etc.

La seule exception, qui n’est d’ailleurs qu’apparente, est représentée par la combinaison du p. prospectif et de l’Aux. passé, par ex. *ikusiko zu(ke)en* qui, bien que signifiant proprement “il allait (probablement) le voir” (futur du passé, éventuellement modalisé), sert aussi de CV dans les apodoses hypothétiques passées: “il l’aurait vu”; cette question sera reprise en 4.2.

3.2. Une autre propriété spécifique des énoncés hypothétiques est qu’ils n’admettent de CV impératif ni dans leur protase ni dans leur apodose:

- (5a) *sar zaitez, eta ikusiko duzu* “entrez, et vous verrez”  
 entrer-rad. imp.-intr., et pour-voir vous-l’avez  
 (5b) *\*sar zaitez, eta ikusiko zenuke* “\*entrez, et vous verriez”  
 vous-l’auriez  
 (6a) *ikusten badu, har beza* “s’il le voit, qu’il le prenne”  
 voyant s’il-l’a, prendre-rad. imp.-trans.  
 (6b) *\*ikusten/ikusiko balu, har beza* “\*s’il le voyait, qu’il le prenne”  
 voyant pour-voir s’il-l’avait

3.3. L’interdépendance sémantique des protases et des apodoses hypothétiques, illustrée à l’instant, se double d’une véritable dépendance syntaxique des premières par rapport aux secondes, cette dépendance étant beaucoup moins nette dans le cas des conditionnelles non hypothétiques.

3.3.1. Pour montrer cela, nous ferons appel à une particularité typologique du basque, ce que l’on appelle la “conjugaison allocutive”. Il s’agit du fait que les FVC peuvent porter non seulement les marques de pers. et de nombre des actants (la conj. étant pluripersonnelle), mais encore un affixe représentant l’interlocuteur en tant que tel (masc. en *-k*, souvent élidé, fém. en *-n*). Associée à l’emploi de la 2e p. sg. pour dénoter un actant référentiellement identique à l’interlocuteur (par opposition à la 2e p. du pluriel, neutre ou polie), cette conjugaison indique un très haut degré de familiarité (Lafon 1959, Rebuschi 1981).

La morphologie des FVC allocutives ou tutoyées peut être très complexe: suppléance des racines, spirantisation du *d-* de présent en *z-*, etc. (Rebuschi 1982: 635-55). Ce qui nous importe ici, c’est que, une fois ce registre familier adopté, le locuteur doit le conserver, et allocutiviser toutes les FVC allocutivisables d’un même discours. Or les FVC des propositions subordonnées ne peuvent jamais être allocutivisées. De ce point de vue, les protases hypothétiques ont les mêmes propriétés que, par ex., les subordonnées circonstancielles de temps:

- (7a) *Donostian bizi balitz, zoriontsu (izango) lukek/(h)uke(k)*  
 St-Sébastien-loc vivant s'il-était, heureux (pour-être) il-serait-alloc.  
 "s'il vivait à St-Sébastien, il serait heureux"
- (7b) *Donostian bizi zenean, zoriontsu zukan/(h)uan*<sup>5</sup>  
 quand-il-était il-ét ait-alloc.  
 "quand il vivait à St-Sébastien, il était heureux"

Dans ces deux ex., *balitz* et *zenean* sont de registre neutre: on aurait les mêmes formes si, dans l'autre proposition, les FVC avaient été également neutres: resp. *litzateke* (où *-teke* est un allomorphe de *-ke*), et *zen*.

3.3.2. Inversement, les protases des énoncés conditionnels non hypothétiques, donc au présent ou au passé, présentent la particularité d'admettre tant des FVC neutres qu'allocutives si celle de l'apodose est tutoyée:

- (8) *Donostian bizi bada/baduk, zoriontsu (izango) duk*  
 "s'il vit à St-Sébastien, il est doit être heureux"

(*duk* est la forme alloc. masc. de *da* "il est"). On comparera utilement (8) à (9a), acceptable, et à (9b), inacceptable, car les registres *y* sont mêlés:

- (9a) *Donostian bizi duk, eta zoriontsu duk*  
 (9b) \**Donostian bizi da, eta zoriontsu duk*

On voit ainsi que dans les conditionnelles non hypothétiques, les protases ont un statut intermédiaire entre celui de propositions subordonnées et celui de principales ou indépendantes coordonnées.<sup>6</sup> On notera de plus que le blocage des FVC tutoyées dans les protases hypothétiques permet de faire l'économie d'un raisonnement circulaire attribuant à ces protases le caractère de subordonnées en raison de la présence du préfixe *ba-*, et caractérisant inversement ce dernier comme marque de subordination parce qu'il introduit des protases suppositives ou conditionnelles.

3.4. Les apodoses hypothétiques ont également, de leur côté, une propriété particulière: elles se distinguent des non hypothétiques par la présence obligatoire, dans leur CV, d'un marqueur de *conjecture*. Ce marqueur peut être le suffixe modal *-ke*, déjà abondamment commenté, le suffixe *-ko*, dont on a vu en 2.3.1. qu'il transforme les p. perfectifs en p. prospectifs, ou encore l'association de ces deux mor-

(5) Les formes *lukek*, *zukan* sont du Nord, tandis que *(h)uke(k)*, *(h)uan* sont du Sud (guipuzcoan plus précisément).

(6) Il est curieux de constater qu'une autre structure permet, à l'intérieur du registre familier d'allocutiviser, mais aussi de ne pas allocutiviser, la FVC: il s'agit des questions directes, ouvertes ou fermées. On pourrait peut-être rechercher une explication à ce phénomène dans une classification, puis une hiérarchisation (spécifiques au basque?) des propositions en: (a) assertées (principales ou indépendantes, positives ou négatives), (b) non assertées (interrogatives, conditionnelles non hypothétiques), et (c) pré-assertées (subordonnées strictes); cependant, en l'absence d'arguments indépendants, nous ne dirons rien de plus sur le sujet.

phèmes à la fois. Ainsi, l'apodose de (7a) contient obligatoirement *-ke*, et, optionnellement, *-ko* (cp. *da* "il est" et *izango da* "il sera"), alors que dans (8), non hypothétique, seul *-ko* figure, et encore, pas de façon obligatoire — bien que les différents dialectes aient leurs préférences; ainsi, la variante avec *izango* est typique du Sud; au Nord, on pourrait aussi avoir une forme en *-ke*, comme le montrent (10a-b), en registre neutre:

- (10a) [Sud] *Donostian bizi bada, zoriontsu da/izango da*  
(même sens que (8))
- (10b) [Nord] *Donostian bizi bada, zoriontsu da/dateke* (id.) (*-teke* remplace toujours *-ke* dans la conjugaison de *izan* "être").

Lorsque le sémantisme du verbe est dynamique plutôt que statique (comme dans les ex. ci-dessus), *-ke* et *-ko* cooccurrent dans tous les dialectes, à l'hypothétique non passé et non aoristique:

- (11a) [Sud] (*ikusiko balu*) *hartuKO luKE*  
(pour-voir s'il l'avait) pour-prendre il-l'aurait  
"s'il le voyait, il le prendrait"
- (11b) [Nord] (*ikusten balu*), *hartuKO luKE* (même sens)  
voyant

Par contre, les apodoses non hypothétiques ne présentent normalement que l'un de ces deux marqueurs:

- (12a) [Sud] *ikusten badu, hartuKO du*  
"s'il le voit, il le prend/[itératif] il le prendra  
[non itératif]"
- (12b) [Nord] *ikusten badu, hartzen duKE/hartuKO du*  
(mêmes sens, mais *hartzen duke* est très rare)

Evidemment, à l'hypothétique aoristique, le verbe principal étant réduit au radical, seul *-ke* apparaît:

- (13) *ikus baleza, har lezake*  
"s'il le voyait, il pourrait le prendre" [Sud]  
"s'il le voyait, il le prendrait" [Nord]<sup>7</sup>

On reviendra en 5. sur la différence entre les hypothétiques aoristiques et non aoristiques, ainsi que sur celle entre les protases de (11a) et (11b). Considérons maintenant les limites de la spécificité des formes hypothétiques du basque.

(7) Pour "il pourrait + infinitif", à côté de périphrases avec *ahal* (qui s'insère entre le Vp et l'Aux.), on peut aussi utiliser au Nord *\*iron* (cf. 2.3.3.); mais alors, *-ke* peut curieusement être absent: Lafitte cite à quelques lignes de distance (p. 313) et *ikus liroke* et *ikus liro* pour "il pourrait (le) voir"; tout se passe donc comme si la valeur potentielle de cet Aux., associée à l'éventualité marquée par *l-*, rendait *-ke* redondant, et donc inutile.

4. Dans le § précédent, nous avons donné quelques arguments indiquant que les *énoncés* hypothétiques avaient certaines propriétés particulières. Mais par ailleurs, les *formes* hypothétiques ont des affinités remarquables avec celles du passé, affinités qui les opposent en bloc aux FVC du présent.

4.1. Dans la plupart des ex. vus jusqu'ici les actants, implicites ou explicites, étaient de 3e p, ce qui permettait de bien reconnaître les préfixes *d-*, *z-* ou *l-* du temps-mode. Or il existe deux cas dans lesquels ces préfixes disparaissent ou peuvent disparaître.

4.1.1. Lorsque l'actant abs. est de 1e ou 2e pers. (sg ou pl), il est toujours représenté dans la FVC par un préfixe. Or il existe deux séries distinctes de préfixes absolutifs, illustrées par les tableaux B et C:

Tableau B: préfixes absolutifs du présent

personne	(i) <i>izan</i>	"être"	(ii) ° <i>edun</i>	"avoir"
I	<i>na-iz</i>	"je suis"	<i>na-u</i>	"il m'a"
II	<i>ba-iz</i>	"tu es"	<i>ba-u</i>	"il t'a"
I'	<i>ga-ra</i>	"nous sommes"	<i>ga-it-u</i>	"il nous a"
II'	<i>za-ra</i>	"Vous êtes"	<i>za-it-u</i>	"il Vous a"
II''	<i>za-re-te</i>	"vous êtes"	<i>za-it-u-zte</i>	"il vous a" <sup>8</sup>

Tableau C: préfixes absolutifs du passé et de l'hypothétique

	(i) passé: <i>izan</i>	"être"	(ii) passé: ° <i>edun</i>	"avoir"
I	<i>nin(d)-tz-en</i>	"j'étais"	<i>nind-u-en</i>	"il m'avait"
II	<i>hin(d)-tz-en</i>	"tu étais"	<i>hind-u-en</i>	"il t'avait"
I'	<i>gin-ø-en</i>	"nous étions"	<i>gin-t-u-en</i>	"il nous avait"
II'	<i>zin-ø-en</i>	"Vous étiez"	<i>zin-t-u-en</i>	"il Vous avait"
II''	<i>zin-e-te-n</i>	"vous étiez"	<i>zin-t-u-zte-n</i>	"il vous avait"
	(iii) hypothétique (suppositif): <i>izan</i>		(iv) hypothétique (conditionnel): ° <i>edun</i>	
I	<i>ba-nin(d)-tz</i>	"si j'étais"	<i>nind-u-de</i>	"il m'aurait"
II	<i>ba-hin(d)-tz</i>	"si tu étais"	<i>hind-u-ke</i>	"il t'aurait"
I'	<i>ba-gin-a</i>	"si nous étions"	<i>gin-t-u-z-ke</i>	"il nous aurait"
II'	<i>ba-zin-a</i>	"si Vous étiez"	<i>zin-t-u-z-ke</i>	"il Vous aurait"
	<i>ba-zin-e-te</i>	"si vous étiez"	<i>zin-t-u-z-ke-te</i>	"il vous aurait"

Si l'on compare les préfixes de *izan* dans C(i) et C(iii), on voit qu'ils sont identiques: les FVC ne s'opposent donc que par leurs autres affixes: *-en* du passé ap-

(8) Les primes (') qui suivent les chiffres romains renvoient au pluriel morphologique; *Vous* représente un vouvoiement de politesse, limité à un seul interlocuteur; *vous*, qui traduit II'', représente par contre un surpluriel de formation récente, qui neutralise l'opposition entre sg (familier) et pl (neutre ou poli).



paraît d'une part, et *ba-* suppositif de l'autre. La démonstration est complétée par la comparaison avec les formes de °*edun*, où l'on retrouve les mêmes marques de personne, d'abord au passé, puis au conditionnel: ce sont maintenant les suffixes *-en* et *-ke* qui alternent.<sup>9</sup>

4.1.2. L'autre contexte dans lequel *z-* et *l-* disparaissent mais où *d-* reste, est fourni par la seule conjugaison transitive, lorsque l'actant abs. est de 3e pers., et l'ergatif, de 1e ou 2e personne. On opposera à nouveau les formes du présent, à *suffixes* ergatifs, et les formes du passé et de l'hypothétique, où la pers. de l'erg. est représentée par un *préfixe*. Le pluriel de l'abs. peut cependant être noté, comme *-it-...* (*-z*) dans le tableau D suivant:

Tableau D: conjugaison transitive à abs. de 3e p. pl. et erg. de 1e ou 2e (°*edun*); les chiffres romains représentent la personne de l'ergatif

	(i) présent		(ii) passé	
I	<i>d-it-u-t</i>	"je les ai"	<i>n-it-u-en</i>	"je les avais"
II	<i>d-it-u-ke</i>	"tu les as (masc)"	<i>h-it-u-en</i>	"tu les avais"
I'	<i>d-it-u-gu</i>	"nous les avons"	<i>gen-it-u-en</i>	"nous les avions"
II'	<i>d-it-u-zu</i>	"Vous les avez"	<i>zen-it-u-en</i>	"Vous les aviez"
II''	<i>d-it-u-zu-e</i>	"vous les avez"	<i>zen-it-u-zte-n</i>	"vous les aviez"
	(iii) hypothétique (suppositif):		(iv) hypothétique (conditionnel) <sup>10</sup>	
I	<i>ba-n-it-u</i>	"si je les avais"	<i>n-it-u-z-ke</i>	"je les aurais"
II	<i>ba-h-it-u</i>	"si tu les avais"	<i>h-it-u-z-ke</i>	"tu les aurais"
I'	<i>ba-gen-it-u</i>	"si nous les avions"	<i>gen-it-u-z-ke</i>	"nous les aurions"
II'	<i>ba-zen-it</i>	"si Vous les aviez"	<i>zen-it-u-z-ke</i>	"Vous les auriez"
II''	<i>ba-zen-i-u-zte</i>	"si vous les aviez"	<i>zen-it-u-z-ke-te</i>	"vous les auriez"

On voit à nouveau ici la profonde parenté entre le passé et l'hypothétique: à l'exclusion du présent, et notons-le, de l'impératif,<sup>11</sup> ces deux temps-modes admettent des préfixes ergatifs, et, qui plus est, les mêmes préfixes. En conséquence, comme *supra* en 4.1.1., le passé et l'hypothétique ne diffèrent plus dans ce contexte grammatical que par leurs affixes impersonnels.

4.1.3. Nous voici face à une remarquable contradiction: lorsque les actants sont tous de 3e p., le passé et l'hypothétique sont manifestement distincts; dans les autres cas, ils sont conjugués sur le même modèle, et avec les mêmes marques de personne. Faute de place, je ne discuterai pas les diverses hypothèses morpho-syntaxiques qui

(9) Le *-z* de *gintuzke* etc. est une réduplication de la marque de nombre (pl); on le retrouve dans le tableau D (iv).

(10) On peut comparer *zenituzke* à la FVC de (5b), où °*edun* fonctionne comme Aux., et où il n'y a pas de pluriel.

(11) Voir Rebuschi (1982: 221-230) pour la démonstration que *b-* est un préfixe purement modal, et ne saurait donc être présenté, comme c'est souvent le cas, comme un préfixe ergatif de 3e personne.

ont déjà été avancées ici ou là pour en rendre compte (d'autant plus qu'aucune n'est vraiment satisfaisante), et me contenterai de quelques remarques d'ordre énonciatif, qui renvoient à un autre type d'"explication" linguistique.

En fait, les données, quoique claires, sont assez complexes, puisque trois paramètres entrent en jeu: le temps-mode, la pers. de l'ergatif, et celle de l'absolutif. On a en effet, avec les verbes transitifs, une *conjugaison ergative* (c'est-à-dire à préfixes absolutifs et suffixes ergatifs) lorsque l'on est au présent, quelle que soit la personne (I, II ou III) de l'absolutif, et au passé et à l'hypothétique, si l'abs. est I ou II; par contre, aux mêmes passé et hypothétique, la conjugaison est *nominative* (préfixes ergatifs, donc "sujets") si l'abs. est III et l'erg. I ou II; enfin, toujours à ces temps-modes, il n'y a plus d'affixes personnels proprement dits si tant l'abs. que l'erg. sont de pers. III: la conjugaison est alors *impersonnelle*.

Présentée de cette manière, la situation me semble pouvoir être expliquée en termes de *distance* temporo-modale et personnelle par rapport à la situation d'énonciation, dorénavant  $Sit_0$ .

D'une part, le temps ou temps-mode présent marque l'identification de la sphère de temps dans laquelle on énonce et de celle qui contient le procès auquel on réfère. Par contre, le passé et l'hypothétique marquent tous deux une *coupure* entre le moment d'énonciation  $T_0$  et les coordonnées référentielles temporelles du procès: on renvoie dans un cas à un monde révolu, dans l'autre à un monde fictif. C'est cette coupure qui est marquée d'un côté par la nécessité d'affixer les FVC, même quand elles sont pourvues d'affixes personnels, avec *ba-*, *-ke* ou *-en* (on relie ainsi, au moins indirectement, les propositions qui les contiennent à  $Sit_0$  — cf. par ex. *°nitu* qui apparaît trois fois dans le tableau D),<sup>12</sup> et de l'autre par le traitement différent des personnes selon que l'on est au présent, ou au passé ou à l'hypothétique.

D'autre part, les coordonnées référentielles des procès se calculent aussi en termes de personnes: les pers. grammaticales I et II marquent l'identification de tel ou tel actant avec l'énonciateur ou le co-énonciateur, présents tous deux dans la situation d'énonciation. Inversement, la 3ème p. marque à nouveau une coupure. Or il se trouve que, contrairement à ce que soutiennent ceux qui privilégient la relation "sujet" associant participant unique et agent au détriment de la relation absolutive donnée par la morphologie, on peut montrer que c'est le terme à l'absolutif, constituant obligatoire de l'énoncé, qui joue le rôle de pivot énonciatif et prédicatif en basque (Culioli 1982: 29 et Rebuschi 1982: chap. 7). Il s'ensuit qu'on a nécessairement une coupure par rapport à  $Sit_0$  si l'absolutif est de 3ème p. Le présent ancrant de toute manière l'énoncé dans la situation d'énonciation, l'absence d'absolutif I ou II n'entraîne pas de modification de la FVC à ce temps-mode (l'ergatif reste marqué par un suffixe). Par contre, au passé et à l'hypothétique, cette absence entraîne, si l'autre actant est identique à l'un des énonciateurs, la présence d'un préfixe ergatif I ou II, ce qui permet à nouveau, et par défaut, d'ancrer la FVC dans  $Sit_0$ . Enfin, lorsque tant les personnes que le temps-mode sont coupés de  $Sit_0$ , on obtient une conjugaison sans affixes personnels, d'où la possibilité de marquer explicitement le temps-mode par *z-* ou *l-*.

(12) On aura sans doute de plus remarqué que *°zu* n'est en fait pas plus énonçable sans affixe que le *°lu* de l'ex. (2).

Ces considérations peuvent se résumer par le tableau suivant (E), où la 1ère col. indique le degré d'éloignement global du procès par rapport à Sit<sub>o</sub> comme "somme" de l'écart des temps-modes (2ème col.: par rapport au présent) et des personnes (3ème col.: par rapport aux énonciateurs); les 4ème et 5ème colonnes indiquent les marques morphologiques de ces écarts: resp., nécessité d'affixation des FVC, et type de conjugaison.

Tableau E: Les types de conjugaison comme indices de la distance énonciative des coordonnées référentielles des énoncés

Distance globale	temps-mode: écart	personnes: écart abs — erg	affixation obligatoire	type de conjugaison		
0	présent	0	I/II	0	-	ergative
1	présent		III-I/II	1	-	ergative
2	présent		III-III	2	-	ergative
3	pass./hyp.	1	I/II	0	+	ergative
4	pass./hyp.		III-I/II	1	+	nominative
5	pass./hyp.		III-III	2	+	impersonnelle

On peut aisément inférer de ce tableau que la distinction entre les préfixes *z-* et *l-* est, finalement, énonciativement marginale, puisqu'elle ne s'opère que dans le cas où toutes les coordonnées référentielles sont coupées de Sit<sub>o</sub>. Ceci ne signifie pourtant pas, c'est évident, que des phrases comme (11a-b) ou (13) soient statistiquement rares, car n'est-ce pas le propre du langage que de permettre de référer en l'absence de référent?

4.2. L'association du passé et de l'hypothétique peut aussi être nécessaire: c'est le cas des énoncés hypothétiques passés ou contrefactuels. Mais, au-delà de la combinaison conceptuelle du fictif et du révolu qu'ils présupposent, ils marquent à nouveau en basque l'étroite relation des temps-modes en *z-* et *l-* car, dans la langue standard, la protase est alors en *l-* et l'apodose en *z-*.

4.2.1. Les CV des protases se présentent sous la forme d'un participe perfectif suivi d'un auxiliaire suppositif (en *ba-l-*); cependant, ils peuvent être rendus plus complexes par la perfectivisation de l'Aux. lui-même (*balitz* → *izan balitz*; *balu* → *°edun balu*, réalisé par *ukan balu* au Nord - cf. la note 2). Ce mécanisme est en effet toujours disponible en bsq., comme le montrent les ex. suivants:

- (14a) *ikusi du* "il l'a vu"
- (14b) *ikusi zuen* "il le vit" ou "il l'avait vu"
- (14c) *ikusi izan du* lit. "il l'a eu vu"
- (14d) *ikusi izan zuen* lit. "il l'avait eu vu"

En (14a), le participe étant perfectif et le temps présent, la réalisation du procès est posée comme antérieure à un repère identifié à T<sub>o</sub> de Sit<sub>o</sub>; en (14b), ce repère

est lui-même antérieur à  $T_0$  mais il est localisable précisément (passé révolu “défini”). En (14c-d) par contre, l’introduction de *izan* (*°edun*) décale l’achèvement du procès dans un passé plus éloigné, mais sans qu’il y ait de rupture: *igaz* “l’an passé” est donc insérable dans (14b), mais pas dans (14c).

C’est donc ce procédé qui est employé, assez fréquemment, pour indiquer que l’on réfère à un passé fictif non immédiat; si le prédicat est statique, la perfectivisation de l’Aux. est obligatoire:

(15a) *ikusi balu* “s’il l’avait vu” (non-marqué)

(15b) *ikusi izan/ukan balu* “s’il l’avait vu” (marqué: passé révolu)

(16) *Donostian bizi izan balitz* “s’il avait vécu à St-Sébastien”

(on peut comparer (16) à (7a) de 3.3.1.).

4.2.2. Les CV des apodoses ont également deux formes, (17a) étant la plus courante, et (17b), imitée des vieux auteurs, étant assez marquée stylistiquement:

(17a) *hartuko zuen* “il l’aurait pris”, lit. “il allait le prendre”

(17b) *hartuko zukeen* (id.) lit. “il allait probablement le prendre”

Il s’agit donc maintenant d’une combinaison d’un p. prospectif et d’une FVC au passé, affixée ou non de *-ke*; Lafitte (1962: 381) cite encore *ikusi luke*, constitué d’un p. perfectif et d’un Aux. conditionnel, mais à ma connaissance cette forme n’est plus attestée nulle part.<sup>13</sup> Dans le cas des énoncés à prédicat statique, l’introduction du p. prospectif de l’Aux. répond à celle de son p. perfectif dans la protase:

(18) *zoriontsu izango zen/zatekeen* “il aurait été heureux”  
heureux pour-être il-était/il-était-probablement

4.2.3. Nous pouvons maintenant reconstruire dans son intégralité un énoncé hypothétique passé, comme (19a); (19b) indique les éléments grammaticaux pertinents:

(19a) *ikusi (izan) balu, hartuko zu(ke)en*  
“s’il l’avait vu, il l’aurait pris”

(19b)  $V_1$ -perf. (aux.-perf) *ba* -l-Aux.  $V_2$ -prosp z-Aux. (*-ke*) -en  
A B C D E F G F’

Si l’on postule, suivant A. Culioli (1976: *passim*) que les morphèmes sont des marqueurs d’opérations, on doit pouvoir reconstituer leur enchaînement:<sup>14</sup>

(13) Le seul dialecte pour lequel je n’ai pu vérifier directement ce fait est le souletin; mais les grammaires qui décrivent ce dialecte, par ex. Gèze 1873, ne mentionnent jamais ce tour.

(14) Les lignes qui suivent doivent beaucoup à l’enseignement d’A. Culioli (cf. la note 1); mais toute erreur d’interprétation ne pourrait être attribuée qu’à moi-même.

a) Les valeurs référentielles d'un énoncé comme (19a) présupposent la construction d'un repère temporel  $T'_1$  doublement distinct de  $T_\emptyset$ , le repère origine: d'une part, on construit un repère origine fictif  $T'_\emptyset$  sur un axe de temps fictif, et, d'autre part, on construit un repère  $T_1$  antérieur à  $T_\emptyset$ .  $T'_1$  apparaît alors comme le produit "vectoriel" de ces deux opérations:

$$(20) \quad \begin{array}{ccc} & T'_1 & T'_\emptyset \\ - & - & - \\ & x & x \\ \hline & T_1 & T_\emptyset \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{(temps fictif)} \\ \text{(temps réel)} \end{array}$$

b) Comme le basque n'a pas de "temps-mode" particulier pour référer à des procès repérables par rapport à  $T'_1$ , il a choisi la solution originale de construire la protase par rapport à  $T'_\emptyset$  et l'apodose par rapport à  $T_1$ : on a donc comme temps-modes *l-* (D) d'un côté, puis *z-(...- en)* (F-F') de l'autre dans (19b).

c) Le procès décrit par  $V_1$  étant antérieur à  $T'_\emptyset$  c'est l'aspect perfectif (A, éventuellement renforcé par B), qui est utilisé pour marquer cette antériorité: la clôture du procès joue le rôle de  $T'_1$ .

d) Le procès  $V_2$  est présenté, dans un énoncé conditionnel, comme la conséquence de  $V_1$ : il ne peut donc que le suivre, et c'est à nouveau un aspect, le prospectif maintenant, qui va marquer la postériorité du déroulement imaginaire de  $V_2$  par rapport à celui de  $V_1$  (E).

e) La combinaison E-F, on l'a déjà dit, peut constituer le CV d'une proposition autonome, avec les valeurs suivantes: soit "il allait le prendre" (on vise un procès à partir de  $T_1$ ), soit "il a dû le prendre", soit enfin "il le prenait [itératif]" (ces deux dernières interprétations étant dérivables de la valeur modale prédicative inhérente au prospectif). Le fonctionnement de ce CV comme conditionnel exige donc que l'énoncé dans son entier soit reconnaissable comme hypothétique, et que l'autre proposition soit identifiable comme protase, d'où l'introduction de *ba-* (C) dans le CV de cette dernière.

f) Enfin, *-ke* (G) peut venir renforcer le caractère purement hypothétique de la prédiction faite: puisque la condition n'a pas été remplie, la certitude concernant le déroulement de sa conséquence ne peut être que négative. Cependant, comme le *-ko* (E) du prospectif a déjà par lui-même cette valeur modale conjecturale, il n'est pas étonnant que l'introduction de *-ke* soit tombée en désuétude dans la langue populaire.

4.2.4. Faute de place, je me contenterai pour clore ce chapitre de signaler simplement deux déviations assez fréquentes caractéristiques d'un basque peu soigné ou non standard. Il y a d'abord, dans tous les dialectes ou presque, une certaine tendance à utiliser, dans la protase, une forme passée: *ikusi bazuen* par ex. (cf. Rebuschi 1982: 269-72); dans ce cas, tout se passe comme si les procès étaient mis en relation sur l'axe du réel dans (20), et il est vrai que (21) a deux interprétations possibles pour de nombreux locuteurs:

- (21) *ikusi bazuen, hartuko zuen*  
 — “s’il le voyait, il le prenait” [réel]  
 — “s’il l’avait vu, il l’aurait pris” [irréel, non standard]

D’autre part, en biscayen surtout, certains locuteurs utilisent (22b) au lieu de (22a), où *eukean*, avec préfixe zéro, est l’équivalent usuel de bsq. commun *zuen* (seule l’apodose est concernée ici):

- (22a) *(h)artuko eukean* “il l’aurait pris”  
 (22b) *(h)artuko leukean* (même sens) (cp. \**lukeen*)<sup>15</sup>

On peut interpréter cette forme soit comme le remplacement du  $\emptyset$ -, typique de ce dialecte pour le passé, par le *l*- hypothétique, soit au contraire comme une tentative de marquer pour le passé, par la suffixation de *-an* (variante de *-en*), une forme originellement atemporelle, car hypothétique.

5. Nous pouvons maintenant revenir brièvement aux oppositions modo-aspectuelles de l’hypothétique présent-futur.

5.1. Dans les protases, on dispose théoriquement de trois formes (cf. (11a-b) et (13)), puisque la quatrième forme, construite avec le p. perfectif, est réservée pour le passé fictif:

- (23a) *ikusten balu* “s’il le voyait”  
 (23b) *ikusiko balu* (id.)  
 (23c) *ikus baleza* (id.: Nord) ou: “s’il pouvait le voir” (Sud)<sup>16</sup>

On analyse traditionnellement (23a) comme représentant un irréel du présent, (23b), un éventuel du futur, et (23c), un éventuel potentiel, soit respectivement: “s’il le voyait (maintenant, mais il ne le voit pas)”, “s’il le voyait (plus tard, ce n’est donc pas exclu)”, et “s’il pouvait le voir”. Mais en fait, il n’existe sans doute pas de locuteurs disposant naturellement de ces trois combinaisons: au Nord, on utilise seulement (23a) et (23c), et au Sud, (23b) et (23c).

Il en résulte que l’opposition entre les formes aspectuelles explicites (23a-b) et la forme dite aoristique n’a pas la même valeur selon les dialectes:

— au Nord, (23a) fonctionne effectivement comme un irréel du présent; mais (23c) est simplement éventuel ou futur; de plus, ce dernier est non-marqué, et tend à supplanter le premier (Lafitte 1962: 380);

— au Sud, (23b) est neutre quant à la distinction entre présent (irréel) et futur (éventuel): c’est cette structure qui est non-marquée; (23c) y est donc marqué, et c’est effectivement une forme qui non seulement est plus rarement employée, mais qui est également soumise à une contrainte particulière: elle ne peut effet que ren-

(15) Cf. Azkue 1923-5: 772, Arrigaray 1919: 336, ou Ataun 1960: 16, 30, 83-84...

(16) Je laisse de côté les CV du type *ikus badeza*, inusités aujourd’hui; voir Rebuschi (à par., § 8) sur ce sujet.

voyer à un *futur indéfini* (elle est incompatible avec des adverbiaux comme *bihar* “demain” ou  *datorren urtean* “l’an prochain”); qui plus est, elle apporte aussi “plus d’information” que (23b), car sa parenté morphologique avec les formes du potentiel proprement dit (cf. *ikus dezake* en 2.3.3.) lui donne dans ces dialectes une nuance potentielle (plus radicale ou interpersonnelle sans doute qu’épistémique).

Le CV des apodoses est de même nature que celui des protases: on associe généralement les formes participiales entre elles, et les formes aoristiques aussi:

- (24a) *ikusten/ikusiko balu, hartuko luke*
- (24b) *ikus baleza, har lezake*

5.2. Ce lien plus ou moins étroit que nous venons de constater entre l’hypothétique aoristique et le renvoi à l’avenir est facile à comprendre: l’absence de caractérisation aspectuelle des radicaux verbaux dans cette conjugaison interdit de localiser le procès auquel on réfère par rapport à un repère donné: il y a donc une rupture dans les relais permettant de calculer les coordonnées référentielles du procès —ici, entre le procès et  $T_0^2$  (pour une étude théorique de ces questions, voir Culioli 1980)— si bien qu’il est impossible de donner une interprétation contre-factuelle aux énoncés de type (24b), alors que, on vient de le voir, il est possible de le faire pour ceux de type (24a); cette rupture aoristique explique sans doute aussi que le futur envisagé soit indéfini ou imprécis, dans les dialectes du Sud du moins.<sup>17</sup>

5.3. En conjugaison synthétique, la situation est différente: il semble qu’il faille donner à l’énoncé une interprétation aoristique (donc éventuelle) si le procès est dynamique, et une interprétation contre-factuelle s’il est statique:<sup>18</sup>

- (25a) *Miren Donostira balihoa, Jon berriz Bilbora liboake*  
M.-abs à-St-S. si-il/elle-allait, J.-abs par contre à Bilbao il-irait  
“si Miren allait à St-Sebastien, Jon, lui, irait à Bilbao”  
[éventuel]
- (25b) *Miren Donostian balego, Jon berriz Bilbon legoke*  
si-il/elle-était/restait il-serait/resterait  
“si Miren était à St-Sébastien, Jon, lui, serait à Bilbao”

Faute de place, nous ne nous étendrons pas sur cette importante question, et constaterons simplement pour conclure que ces deux derniers exemples illustrent remarquablement le fait qu’il est impossible de traiter de manière séparée les domaines du temps, de l’aspect et de la modalité.

(17) Ce qui explique aussi le fait, signalé en 2.4., que, même avec son préfixe de présent, °*deza* ne soit pas énonçable sans autres affixes.

(18) Voir Michelena, dans Villasante 1976, p. 181, notes (1) et (3), qui ne signale cependant que la construction à prédicat statique.

## 6. Bibliographie

- Altuna, P., 1971, *Euskal aditza*, Bilbao, Etor.
- Arrigaray, C., 1919, *Euskel irakaspidea*, rééd. en fac-similé, Saint-Sébastien, Auñamendi, 1971.
- Ataun, B., 1960, *Gure aditza*, Buenos Aires, Editorial Vasca Ekin.
- Azkue, R. M.<sup>a</sup>, 1923-5, *Morfología vasca*, rééd. en fac-similé, sous forme des deux premiers tomes de Azkue & Altube: *Gramática vasca*, Bilbao, Retana-La Gran Enciclopedia Vasca, 1969.
- Culioli, A., 1976, *Théorie des opérations énonciatives*, Paris, Université Paris VII, D.R.L.
- , 1980, "Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives: l'Aoristique" in J. David & R. Martin (éds), *La notion d'aspect*, Paris, Klincksieck, 181-193.
- , 1982, "Rôle des représentations métalinguistiques en syntaxe", communication présentée à la session plénière du XIIIe Congrès International des Linguistes: reproduit dans *Collection ERA-642* (Paris, Université Paris VII et CNRS), complément au vol. II.
- Euskaltzaindia, (éd.), 1979, *Euskal aditz batua*, Bilbao-Saint-Sébastien, Euskaltzaindia.
- Gèze, L., 1873, *Éléments de grammaire basque, dialecte souletin*, Bayonne, Imprimerie de Veuve Lamaignère.
- Lafitte, P., 1962, *Grammaire basque (navarro-labourdin littéraire)*, Bayonne, Editions des Amis du Musée Basque et Ikas [1e éd.: 1944].
- Lafon, R., 1943, *Les formes simples du verbe basque dans les principaux textes du 16e siècle*, Bordeaux, Delmas.
- , 1959, "Place de la 2e personne du singulier dans la conjugaison basque", *BSL* 54:1, 103-129.
- Rebuschi, G., 1981, "Autour des formes allocutives du basque", in Euskaltzaindia (éd.), *Euskalarien Nazioarteko Jardunaldiak*, Bilbao, *Iker*-1, 307-321.
- , 1982, *Structure de l'énoncé en basque*, *Collection ERA-642* (Paris, Université Paris VII et CNRS), numéro spécial.
- , [à paraître] "The Structure of the Basque Hypothetical System", in W. H. Jacobsen, Jr. (éd.), *Topics in Basque Linguistics*, Reno, Nevada, BSP Occasional Papers Series & Associated Faculty Press.
- Villasante, L., 1976, *Sintaxis de la oración compuesta*, Oñate, Guipúzcoa, Editorial Franciscana Aránzazu.
- Vogt, H., 1956, "Remarques sur la structure formelle du verbe basque", in Halle M., Lunt H. G., McLean H. & Van Schooneveld, C. H. (éds.), *For Roman Jakobson, Essays on the Occasion of his Sixtieth Birthday*, La Haye, Mouton, 600-604.